Arts/histoire des arts (spécialité et enseignement optionnel)

Principes généraux

Toutes les évaluations conduites doivent « prendre des formes variées et s'appuyer sur des exercices de natures diverses qui entraînent les élèves à argumenter de façon personnelle, à l'oral comme à l'écrit, et les préparent aux exigences de l'enseignement supérieur (cf. l'arrêté du 17-09-2019). Elles portent tout à la fois sur la maîtrise des savoirs et sur celle des outils méthodologiques, tous deux mobilisés constamment par les équipes enseignantes dans les diverses situations d'apprentissage.

Quelle que soit leur forme, ces évaluations prennent en compte les attendus de la formation tels que déclinés dans le tableau qui suit :

Compétences d'ordre esthétique, relevant d'une éducation de la sensibilité :	· se familiariser avec les lieux artistiques et patrimoniaux par une fréquentation la plus régulière possible et par l'acquisition des codes associés ; · développer des attitudes qui permettent d'ouvrir sa sensibilité à l'œuvre d'art ; · développer des liens entre rationalité et émotion.
Compétences d'ordre méthodologique, qui relèvent de la compréhension de l'œuvre d'art :	· avoir conscience des interactions entre la forme artistique et les autres dimensions de l'œuvre (son format, son matériau, sa fonction, sa charge symbolique) ; · distinguer des types d'expression artistique, avec leurs particularités matérielles et formelles, leur rapport au temps et à l'espace ; établir ainsi des liens et distinctions entre des œuvres diverses, de même époque ou d'époques différentes, d'aire culturelle commune ou différente ; · comprendre la différence entre la présence d'une œuvre, le contact avec elle, et l'image que donne d'elle une reproduction, une captation ou un enregistrement.
Compétences d'ordre culturel, destinées à donner à l'élève les repères qui construiront son autonomie d'amateur éclairé :	· connaître une sélection d'œuvres emblématiques du patrimoine mondial, de l'Antiquité à nos jours, comprendre leur genèse, leurs codes, leur réception, et pourquoi elles continuent à nous concerner et à nous affecter ; · posséder des repères culturels liés à l'histoire et à la géographie des civilisations, qui permettent une conscience des ruptures, des continuités et des circulations ; · maîtriser un vocabulaire permettant de s'exprimer spontanément et personnellement sur des bases raisonnées.

Points de vigilance

Sans qu'il s'agisse de créer un cadre d'évaluation permanente, chaque équipe doit s'assurer qu'elle dispose d'un nombre de notes propre à garantir une lecture équilibrée du profil de chaque élève.

Les situations et activités supports d'évaluation

Les supports de ces évaluations empruntent à l'ensemble des situations d'évaluation afin de produire un profil complet de formation et pour offrir une observation des compétences travaillées par l'élève. Il peut s'agir de devoirs « sur table », de devoirs « maison », de « baccalauréats blancs », d'exposés ou présentations diverses, de comptes rendus de visites ou de rencontres avec des professionnels, de questionnaires de connaissances, de fiches de lecture, de fiches de synthèse, de travaux collectifs.

Pour la classe de première de l'enseignement de spécialité, le projet collectif, par la richesse et la diversité des situations de travail mises en œuvre, constitue ainsi et tout au long de son élaboration, un support d'évaluation pertinent.

Les recommandations pour le processus d'évaluation du contrôle continu

Pour garantir une moyenne significative, tenir compte de la nature spécifique du parcours de formation en histoire des arts et s'assurer d'une démarche homogène au niveau national, il importe que les équipes puissent s'assurer des conditions suivantes.

Enseignement de spécialité

- En classe de première : six études thématiques sont conduites durant l'année de première, permettant d'explorer les grandes questions liées à la création artistique. L'ordre dans lequel elles sont traitées est laissé au choix des équipes. Chacune détermine ainsi un parcours dont les évaluations mesurent les apprentissages. Il importe de veiller à ce que quatre thématiques sur les six aient fait l'objet d'au moins une évaluation écrite et/ou orale sur l'année scolaire. Les équipes sont attentives à répartir ces évaluations de manière homogène.
- Pour la classe de terminale : trois questions limitatives sont à aborder durant l'année de terminale, qui constituent le cadre et le support de la mise en œuvre des apprentissages. L'ordre dans lequel elles sont traitées est laissé au choix des équipes. Chacune détermine ainsi un parcours dont les évaluations mesurent les apprentissages. Qu'il s'agisse d'évaluations conduites en classe ou de travaux réalisés par les élèves hors la classe, il importe de veiller à ce que les trois questions limitatives aient fait l'objet d'au moins une évaluation chacune, à l'écrit comme en situation d'oral.

Chaque moyenne trimestrielle fait intervenir au moins une note correspondant à une évaluation en situation d'oral, et pour les deuxième et troisième trimestres, au moins une qui prend appui sur les portfolios réalisés par les élèves en lien avec les questions limitatives (pour la classe de terminale).

Chaque moyenne trimestrielle est constituée par ailleurs d'au moins trois notes correspondant à une évaluation de travaux écrits.

Enseignement optionnel

L'évaluation des élèves de l'enseignement optionnel reprend les grands principes énoncés pourla spécialité. L'évaluation est explicitée, notamment par un dialogue entre le professeur et l'élève. Celui-ci peut ainsi prendre la mesure de ses acquis, de ses motivations et concevoir avec plus de

clarté la suite de son parcours de formation.

Elle prend appui sur l'objet d'étude publié au bulletin officiel pour la classe de première et sur le programme limitatif de la classe de terminale, notamment dans la perspective de la préparation à l'épreuve orale.

Chaque moyenne trimestrielle fait intervenir au moins une note correspondant à une évaluation en situation d'oral.

Chaque moyenne trimestrielle est constituée par ailleurs d'au moins deux notes correspondant à une évaluation de travaux écrits.